Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_264_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 10 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2025-264

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 4

FINANCES
TAUX DE FISCALITE ET DISPOSITION FISCALES POUR 2026

En vertu des dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 nonies du Code Général des Impôts, notamment,

Il est proposé de reconduire en 2026 les taux de fiscalité de l'année 2025 pour les taxes suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_264_DELIB-DE

Lamballe Terre & Mer	2025	2026
Taxe d'Habitation (TH)	19,12%	19,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2,08%	2,08%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	9,03%	9,03%
Cotisation foncière des entreprises	28,67%	28,67%
Produit GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	1 000 000 €	1 000 000 €

Vu :

- La délibération n°2025-018 du Conseil communautaire du 25 février 2025 fixant les taux de fiscalité et le produit de la GEMAPI pour l'année 2025,
- La délibération n°2025-098 du 24 juin 2025, fixant le taux de versement mobilité à 0,65% à compter du 1er janvier 2026,
- Les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- FIXE les taux de fiscalité 2026 comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 19,12%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,08%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,03%
  - Cotisation foncière des entreprises : 28,67%
- FIXE le produit GEMAPI pour 2026 à 1 000 000 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2025
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Nathalie BEAUVY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-